

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

rue de Cagny
☎ 02 31 78 89 45
☎ 02 31 78 00 34
📧 mairie-escoville@wanadoo.fr

Liste des délibérations du conseil municipal qui s'est tenu à la mairie le :

Le Mercredi 21 février 2024

A 18 heures 30

Délibérations :

N° (Année-jour.mois-ordre)	Objet	Décision
2024-21.02-01	Approbation du Compte de Gestion 2023	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-02	Approbation du Compte Administratif 2023	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-03	BP 2024 - Affectation des résultats 2023	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-04	BP 2024 - Vote des taux des taxes locales	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-05	BP 2024 - Subventions communales 2024 aux associations NCPA « Sport et Culture »	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-06	BP 2024 - Subventions communales 2024 aux associations Communales	Approuvé Par abstentions et majorité pour
2024-21.02-07	BP 2024 - Subventions communales 2024 aux associations « autres »	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-08	Droit d'occupation de la salle des associations - Tarif	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-09	BP 2024 - Refacturation compteurs SAUR Ecole et salle polyvalente/école à NCPA	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-10	NCPA - Convention de reversement compteur SAUR salle polyvalente/école	Approuvé à l'unanimité

Nb : Le procès-verbal de la séance sera disponible en lecture sur le site internet de la commune « escoville.fr » ou sur demande au secrétariat de la mairie dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté. Le PV est arrêté après approbation des membres au commencement de la séance suivante. Article L.2121-15 du CGCT en vigueur au 01.07.2022

2024-21.02-11	Bibliothèque - Salle des Associations : Devis mobilier / Informatique	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-12	Construction bibliothèque - Salle des Associations - Local agents : déclaration de sous-traitance Lots 8 et 12 et Avenant n° 1 lot n° 4	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-13	Personnel communal : Prime de pouvoir d'achat - Validation suite avis CST	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-14	Convention de déneigement Agriculteur / mairie de Touffreville : révision	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-15	Noël des enfants : bénéficiaires	Approuvé à l'unanimité
2024-21.02-16	Annulation de la délibération n° 2023-13.12-04 : DM n° 02	Approuvé à l'unanimité

A Escoville, affiché le 27.02.2024

Le maire, Christophe CLIQUET



Nb : Le procès-verbal de la séance sera disponible en lecture sur le site internet de la commune « escoville.fr » ou sur demande au secrétariat de la mairie dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté. Le PV est arrêté après approbation des membres au commencement de la séance suivante. Article L.2121-15 du CGCT en vigueur au 01.07.2022